



District de Maine et Loire de Football
COMMISSION DEPARTEMENTALE
DE L'ARBITRAGE
SECTION DISCIPLINE ARBITRES

PROCES VERBAL N°18 – SAISON 2021/2022

Réunion du :	20 juin 2022
Responsable :	Hervé CESBRON
Présent(s) :	Alain FOUQUET, Steve GABORIAU
Excusé(s) :	Cyril BARLIER, Richard DOGUET

➡ Les dossiers de désignations examinés concernent la période depuis le 15 mars 2022

Les décisions concernant des matchs de non-désignation s'appliqueront à partir du début de la saison 2022 - 2023.

➡ La section convoquera des arbitres en début de saison prochaine en fonction des renouvellements concernant leurs absences sur des rencontres ou des retours de convocations tardif.

➡ La section a analysé les courriers reçus consécutivement aux premières réunions.

➡ La section a pris des décisions concernant les motifs suivants :

- Retours de désignation tardifs.
- Les envois tardifs de rapport (supérieur à 48H après la rencontre).
- Les manquements sur feuille de match.
- Les absences sur désignation.

➡ En application du barème disciplinaire de la commission des arbitres, la section a décidé :

- Des points de pénalité sur la note administrative pour 61 dossiers
- Des matchs de non-désignation pour 16 dossiers
- Une amende au club de l'arbitre pour 7 dossiers

Toutes les décisions prises seront transmises aux arbitres et aux clubs des arbitres concernés avec un extrait du document annexe où figurent les décisions prises. L'annexe du PV pourra être consulté sur Footclub.

Le Responsable de la section

M. CESBRON Hervé